

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1429

présenté par
M. Christophe, rapporteur et Mme Le Nabour, rapporteure

ARTICLE 11

À l'alinéa 1, après la première occurrence du mot :

« par »,

insérer les mots :

« voie d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.